

## FICHE DE SÉCURITÉ

Date d'actualisation: 27/03/2023

Version: 155

(\*\*) Indique les changements par rapport à la version précédente

### RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

**1.1 Identificateur de produit:** **T1010 Spray graisse blanche + PTFE 400ml**  
Autres formes d'identification: **110012**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**  
Utilisation de la substance/du mélange: Produit lubrifiant  
Restrictions d'emploi recommandées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:** (Voir le titre de la SDS).

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 93 860 49 23 (8:30-13:00) (15:00-17:30).

### RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**  
Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008:**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger:**



GHS02



GHS07



GHS09

**Mention d'avertissement:**

Danger.

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Pentane.

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics.

**Mentions de danger:**

H222-H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

- P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102: Tenir hors de portée des enfants.
- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260: Ne pas respirer les aérosols.
- P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- P501: Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation régionale.

**Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

**2.3 Autres dangers:**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

**PBT:** Non applicable.  
**vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances:**

Non concerné.

**3.2 Mélanges:**

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Identification	Nom chimique/ Classification	Concentration
CAS: 109-66-0 EC: 203-692-4 Index: 601-006-00-1 REACH: 01-2119459286-30	<b>Pentane</b> Flam.Liq.2, H225; Asp.Tox.1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336; EUH066	25-<50%
CAS : 74-98-6 EC: 200-827-9 Index: 601-003-00-5 REACH: 01-2119486944-21	<b>Propane</b> Flam.Gas 1A, H220; Press.Gas (Comp.), H280	12,5-<20%
CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 Index: 601-004-00-0 REACH: 01-2119474691-32	<b>Butane (&lt;0,1% butadiène (203-450-8))</b> Flam.Gas 1A, H220; Press.Gas (Comp.), H280	10-<12,5%
CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 Index: 601-004-00-0 REACH: 01-2119485395-27	<b>Isobutane (&lt;0,1% Butadien (203-450-8))</b> Flam.Gas 1A, H220; Press.Gas (Comp.), H280	10-<12,5%
CAS : - EC: 920-750-0 Index: - REACH 01-2119473851-33	<b>Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics</b> Flam.Liq.2, H225; Asp.Tox.1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336; EUH066	10-<12,5%

**Indications complémentaires:**

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE).  
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours:**

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

## **RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**5.1 Moyens d'extinction:**

**Moyens d'extinction appropriés:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers:**

**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

---

## **RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité.

Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

## **RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

### Stockage:

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

#### Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

#### Classe de stockage:

2 B.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Identification	Paramètres de contrôle	
Pentane CAS: 109-66-0	VLEP	Valeur à long terme: 3000 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
Butane (containing <0,1% butadiène (203-450-8)) CAS: 106-97-8	VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

#### A.- Contrôles techniques appropriés:


Sans autre indication, voir point 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

#### B.- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### C.- Protection respiratoire:

Pictogramme	
	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A2/P3.

#### D.- Protection des mains:

Pas nécessaire.

#### Matériau des gants:

Pas nécessaire.

#### Temps de pénétration du matériau des gants:

Pas nécessaire.

#### E.- Protection des yeux/du visage:

Pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

#### Indications générales:

État physique:	Aérosol.
Couleur:	Blanchâtre.
Odeur:	De type solvanté.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité:	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	
Inférieure:	0,6 Vol% (Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics).
Supérieure:	10,9 Vol % (74-98-6 propane).
Point d'éclair:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Température d'inflammation:	285°C.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Viscosité:</b>	
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Viscosité dynamique:	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	
L'eau:	Pas ou peu miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20°C:	3500 hPa.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	
Densité à 20°C:	0,7 g/cm <sup>3</sup> .
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

## 9.2 Autres informations:

<b>Aspect:</b>	
Forme:	Aérosol.
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:</b>	
Propriétés explosives:	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants:</b>	
Solvants organiques:	74,00%.
VOC (CE):	497,3 g/l
CE-COV%:	74,00%.
Teneur en substances solides:	13,5%
<b>Changement d'état:</b>	
Taux d'évaporation:	Non applicable.
<b>Informations concernant les classes de danger physique:</b>	
Substances et mélanges explosibles:	Néant.
Gaz inflammables:	Néant.
Aérosols:	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Gaz comburants:	Néant.
Gaz sous pression:	Néant.
Liquides inflammables:	Néant.
Matières solides inflammables:	Néant.
Substances et mélanges autoréactifs:	Néant.
Liquides pyrophoriques:	Néant.
Matières solides pyrophoriques:	Néant.
Matières et mélanges auto-échauffants:	Néant.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau:	Néant.
Liquides comburants:	Néant.
Matières solides comburantes:	Néant.
Peroxydes organiques:	Néant.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Néant.
Explosibles désensibilisés:	Néant.

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique:

**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions to avoid:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Incompatible materials:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES\*\*

### 11.1 Information sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no1272/2008

#### A.- Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification			
Pentane CAS: 109-66-0	Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
	Inhalatoire	LC50/4h	25,3 mg/l (rat)

#### B.- Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas d'effet d'irritation.

#### C.- Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas d'effet d'irritation.

#### D.- Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet de sensibilisation connu.

#### E.- Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### F.- Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### G.- Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### H.- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### I.- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### J.- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers:

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES\*\*

### 12.1 Toxicité:

Identification	Toxicité aquatique	
Pentane CAS: 109-66-0	EC50/ 48h	9,7 mg/l (daphnia magna)
	EC50/ 96h	4,26 mg/l (fish)
	LC50/ 96h	4,26 mg/l (fish)

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7 Autres effets néfastes:

**Remarque:**

Toxique chez les poissons.

**Autres indications écologiques:**

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
20 01 13*	Solvants.
15 01 04	Emballages métalliques.

### Emballages non nettoyés:

**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.



## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT\*\*

### ADR:



<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1950.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	
Classe:	2 5F Gaz.
Étiquette:	2.1
<b>14.4 Group d'emballage:</b>	Néant.
<b>14.5 Environmental hazards:</b>	
Marine pollutant:	Oui.
Marquage spécial:	Signe conventionnel (poisson et arbre).
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</b>	
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
No EMS:	F-D,S-U.
Stowage Code:	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
Segregation Code:	
<b>14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments:</b>	Non applicable.
<b>Transport/Additional information:</b>	
Quantités limitées (LQ):	1L. Code: E0
Quantités exceptées (EQ):	Non autorisé en tant que quantité exceptée. Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée.
Catégorie de transport:	2.
Code de restriction en tunnels:	D.
<b>UN "Model Regulation":</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.



**IMDG:**



<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1950.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, MARINE POLLUTANT.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	
Classe:	2.1 Gaz.
Étiquette:	2.1
<b>14.4 Group d'emballage:</b>	Néant.
<b>14.5 Environmental hazards:</b>	Oui.
Marine pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre).
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</b>	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
No EMS:	F-D,S-U.
Stowage Code:	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
Segregation Code:	
<b>14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments:</b>	Non applicable.
<b>Transport/Additional information:</b>	
Limited quantities (LQ):	1L. Code: E0.
Excepted quantities (EQ):	Not permitted as Excepted Quantity. Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity.
<b>UN "Model Regulation":</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

**IATA:**



<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1950.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, inflammable.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport:</b>	
Classe:	2.1 Gaz.
Étiquette:	2.1
<b>14.4 Group d'emballage:</b>	Néant.
<b>14.5 Environmental hazards:</b>	Oui.
Marine pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre).
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:</b>	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
No EMS:	F-D,S-U.

Stowage Code:

Segregation Code:

**14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments:**

**UN "Model Regulation":**

SW1 Protected from sources of heat.  
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.  
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Non applicable.

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1,  
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

## **RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I:**

Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO:**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES.

E2 Danger pour l'environnement aquatique.

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas:**

150 t.

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut:**

500 t.

**RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 ANNEXE XVII:**

Conditions de limitation: 3.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II:**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Règlement (CE) n°273/2004 relatif aux précurseurs de drogues:**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n°111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers:**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction.**

**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57:**

Aucun des composants n'est compris.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes:

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

ICAO: International Civil Aviation Organisation.

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

DOT: US Department of Transportation.

IATA: International Air Transport Association.

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU).

LC50: Lethal concentration, 50 percent.

LD50: Lethal dose, 50 percent.

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic.

SVHC: Substances of Very High Concern.

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A.

Aérosol 1: Aérosols - Catégorie 1.

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé.

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2.

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3.

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1.

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.